



ASSOCIATION  
DES BIBLIOTHÈQUES  
PUBLIQUES DU QUÉBEC

COMMUNIQUÉ | POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## COVID-19 : Précision quant aux nouvelles directives concernant les bibliothèques publiques

---

**Montréal, le 11 janvier 2021** – Alors que les mesures entourant le confinement ont été resserrées partout au Québec ce samedi, l'Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ) souhaite préciser que **les bibliothèques publiques qui le désirent pourront offrir des espaces d'études ainsi qu'un accès aux postes informatiques aux élèves et aux étudiants allant du primaire à l'université**. Cette directive correspond à la phase 1 du [Cadre de référence des bibliothèques publiques au temps de la COVID-19](#) mis à jour par l'ABPQ et le Réseau BIBLIO du Québec.

Cette décision du gouvernement priorise l'éducation au sein de notre société et les bibliothèques publiques sont heureuses de jouer leur rôle social en fournissant des ressources à la communauté étudiante qui doit suivre un enseignement à distance. La clientèle des élèves et des étudiants aura donc accès aux postes informatiques ainsi qu'aux places assises, comme les fauteuils de lecture et les tables de travail afin d'étudier ou de suivre leurs cours en ligne. Toutefois, il est à noter que l'accès aux collections ou à tout autre espace demeurera interdit. Également, précisons que cette mesure s'applique uniquement aux élèves et aux étudiants et que le prêt sans contact demeure le seul service offert à l'ensemble de la population.

« Il s'agit d'une très belle opportunité de mettre en valeur notre rôle social en soutenant notre communauté dans des moments difficiles. Sans totalement rouvrir les bibliothèques publiques, l'objectif est de soutenir l'apprentissage des élèves et des étudiants en cette période préoccupante pour la réussite éducative », souligne Eve Lagacé, directrice générale de l'ABPQ.

Toutefois, il revient aux bibliothèques et aux municipalités de décider des mesures qui conviennent le mieux à leur réalité. Chacun est donc invité à communiquer directement avec sa bibliothèque locale ou à consulter son site Internet afin d'en savoir davantage sur les nouvelles procédures et les consignes mises en place pour assurer la sécurité de tous.

### **Plusieurs ressources toujours disponibles en ligne!**

L'ABPQ souhaite rappeler que plusieurs livres et services numériques sont disponibles en tout temps pour les citoyens abonnés à une bibliothèque publique. Entre autres, le service [PRETNUMERIQUE.CA](#) propose gratuitement à ses abonnés plus de 850 000 livres, la plateforme [www.QuoiLire.ca](#) permet d'obtenir des suggestions de lecture et la ressource [www.InfoBiblio.ca](#) répond à toute question concernant les ressources en ligne de chaque bibliothèque. Finalement, [www.heureduconte.ca](#), un site qui rassemble et met en valeur les heures du conte virtuelles se conformant à la Loi sur le droit d'auteur.

## **À PROPOS DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC**

L'Association des bibliothèques publiques du Québec est la principale association regroupant les bibliothèques publiques québécoises. Depuis 1984, elle exerce un leadership dans le but d'assurer le développement, le positionnement stratégique et le rayonnement des bibliothèques publiques du Québec. L'ABPQ sensibilise les décideurs à l'importance d'un service de bibliothèque de qualité pour un accès démocratique et universel des citoyens et citoyennes au savoir et à la culture. [www.abpq.ca](http://www.abpq.ca)

-30-

**Source :** Association des bibliothèques publiques du Québec (ABPQ)

### **Renseignements :**

Marie-Rose Desautels  
Morin Relations Publiques  
[marie-rose@morinrp.com](mailto:marie-rose@morinrp.com)  
819-580-9235